

GAL Haute-Meuse

Fiches projet

EAU – Préservation et Valorisation

1. Identification du projet

Intitulé

Préserver et valoriser les ressources en eau

Synthèse

Ce projet vise à répondre aux défis environnementaux actuels en proposant des solutions innovantes et durables pour prévenir les risques liés aux changements climatiques. En mobilisant les citoyens et les acteurs locaux, en protégeant les ressources en eau et en valorisant les bonnes pratiques, ce projet permettra de créer des sites pilotes exemplaires et de diffuser largement les techniques de perméabilisation des sols adaptées.

Avec une durée de 3 ans et 7 mois, ce projet ambitieux mobilisera plusieurs partenaires associatifs et institutionnels. Il visera également à étudier le potentiel de production hydro-électrique sur le territoire et à proposer des systèmes de production adaptés qui tiennent compte des variations climatiques extrêmes (sécheresse et inondation) et de la nécessaire protection de l'environnement.

Catégorisation :

Région : Wallonie,

Intervention : Coopération LEADER

Domaine : Développement des zones rurales

Compétence ministérielle : SPW – DGATLPE

2. Bénéficiaire (càd porteur du projet):

Contrat de rivière Haute-Meuse asbl 0450.305.870

o "Entité de droit public" – Non

o "Siège d'exploitation" : Rue Henri Blès 190C à 5000 Namur

o "Site internet": <https://www.crhm.be/>

3. Contacts :

Frédéric MOUCHET – Contrat de rivière Haute-Meuse asbl – Coordinateur

Tél : 081/77.54.98 / frederic.mouchet@crhm.be

4. Description:

o Description du projet

La Haute-Meuse est un territoire riche de ressources en eau. L'augmentation des surfaces imperméabilisées contribuent amplement au phénomène de sécheresses ou inondations (nouvelles constructions, routes, parkings, surfaces commerciales...). Il est réaliste de penser que cette tendance va se poursuivre dans les décennies à venir. Il est donc essentiel pour le territoire de **s'adapter et d'anticiper le futur**. Pour cela, il faut concrètement travailler sur la **perméabilisation des sols** (routes, parkings, espaces urbains, places de villages, particuliers...) et sur la **retenue d'eau en zone amont des bassins versants** (étangs, zones d'immersion temporaire, bassins d'orage, citernes à eau...). Ces actions permettront de **faire face aux épisodes de sécheresse**, mais également à la **limitation des impacts dus aux pluies intenses**.

Conjointement à ces mesures, il est nécessaire de préserver la qualité des eaux de surfaces et souterraines par le développement de mesures complémentaires (cordons rivulaires, zones humides, récréation d'habitats, renforcer les zones de biodiversité liées à l'eau, aménagements anticipant les pollutions de l'eau...).

Par ailleurs, cette richesse en eau qui doit être préservée représente également un potentiel d'énergie renouvelable pour le territoire mais ce potentiel doit être évalué au regard des bouleversements climatiques (gestion des extrêmes, périodes d'étiage plus fréquentes, débits irréguliers, ...) et au regard des enjeux de protection des milieux naturels qui sous-tendent la candidature du GAL. En effet, si dans un territoire au réseau hydrographique dense le sens commun plaide pour l'implantation de petits dispositifs de production hydro-électriques, les faits démontrent que les retours sur investissement peuvent être difficiles à trouver et les installations dommageables pour l'environnement.

Le projet regroupe dès lors différents axes de travail :

1) **Perméabilisation des sols**

a) Inventaire des ressources et des éventuelles filières disponibles en matière de matériaux perméables via prise de contact avec les différents entrepreneurs. (Étude de compétences / de marché) et les promouvoir auprès des pouvoirs locaux ou personnes privés

b) En concertation avec les pouvoirs locaux, cibler quelques sites publics ou privés où les matériaux seraient testés avec une sensibilisation / communication liée au projet via la presse, les réseaux et des séances d'informations

c) Diminuer les surfaces communales bétonnées et re-végétaliser ces espaces (chantiers publics et/ou participatifs...) en lançant une campagne de recherche de zone(s) pilote(s) via les communes, expliquant les raisons et le caractère novateur et positif du projet. Ces zones pourraient être des espaces publics qui touchent un maximum de citoyens (ex : des cours d'écoles, parkings, places publiques, ...)

d) Mutualisation des bonnes pratiques entre Communes limitant l'imperméabilisation des sols via la réalisation de brochures, conseils techniques voire mesures contraignantes au permis d'urbanisme...

2) **Retenue des eaux en zone amont de bassin versant**

- a) Sensibiliser les citoyens au stockage d'eau de pluie et proposer un service de facilitation (conseils pratiques, achats groupés, livraisons...) pour l'aménagement de leurs habitations et le respect des prescriptions urbanistiques dans les nouvelles constructions.
- b) Réaliser des aménagements intégrés favorisant la retenue et l'infiltration des eaux via l'aménagement de « zone d'immersion temporaire » (dans des zones agricoles sujettes au ruissellement p.ex), la création de zones humides (mares, étangs,...)
- c) Conscientiser le prélèvement d'eau (ex : pompages dans nos rivières) en période d'étiage pour lutter contre la sécheresse

3) Protéger les ressources en eau

- a) Inventorier des points noirs liés aux cours d'eau lors de phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses et inondations) en collaboration avec les Communes, Provinces et la Région wallonne
- b) Développer des zones de biodiversité à proximité des cours d'eau (zones humides, ripisylves, étangs...)
- c) Résoudre une série de points noirs relevés par les Contrats rivières lors de leurs inventaires de terrain

4) Étude de faisabilité et de potentialités de production d'énergie hydraulique

Etude du potentiel de développement de microstations hydroélectriques adaptées au territoire, aux enjeux climatiques et respectueuses de l'environnement (implantation, dispositifs techniques, cadre réglementaire...). Les étapes suivantes sont proposées :

- a) Identification du potentiel des cours d'eau présents sur le territoire et de l'impact d'installation de stations sur la biodiversité
- b) Concertation avec les administrations concernées afin d'évaluer les possibilités d'actions (communes, provinces, région wallonne, gestionnaires cours d'eau, etc.)
- c) Évaluation des coûts d'installation, de maintenance et de production
- d) Création d'un vade-mecum qui puisse faciliter la mise en œuvre et attirer l'attention sur les écueils mis en évidence lors de l'étude de faisabilité
- e) Organisation d'événements de sensibilisation pour informer la population locale sur les possibilités et les précautions qui permettront la préservation de la biodiversité.

Une prestation de services permettra notamment :

La Collecte de données et documents

Données cartographiques et topographiques (topographie, bathymétrie)
Éventuelles études existantes

L'Identification de sites potentiels

Base de données existantes (moulins anciens / existants, biefs, chutes connues, ...)
Connaissances locales : collaboration avec les acteurs locaux
Estimation du potentiel hydroélectrique

Analyse cartographique des contraintes locales (accès, aménagement du territoire, environnement et biodiversité, géologie, ...)
Sélection des sites les plus prometteurs

L'Etude de préféabilité des sites les plus prometteurs

Relevés topographiques

Etude hydrologique : établissement de la courbe des débits classés sur base des données hydrométriques disponibles ou d'une modélisation hydrologique pluie-débit

Etude du potentiel tenant compte des contraintes locales (débit réservé, bief, rendements, ...)

Estimation approximative des coûts

Analyse coûts-bénéfices et priorisation des sites

o Contribution aux objectifs du programme: (= **contribution aux objectifs de la stratégie du GAL**).

Axes de développement et objectifs stratégiques du GAL Haute-Meuse

- Premier axe de développement : les ressources naturelles
 - 1.1 Préserver, sauvegarder et restaurer le milieu naturel (eau)
 - 1.2 Favoriser une cohabitation harmonieuse entre l'activité humaine et la nature
 - 1.3 Développer des activités économiques locales qui valorisent les ressources naturelles tout en les respectant
- Deuxième axe de développement : le tourisme
 - 2.3 Mettre en valeur les atouts du territoire de manière concertée (accompagnement & mise en réseau & interconnexions)
 - 2.4 Favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants & les opérateurs pour les rendre ambassadeurs de leur territoire (fierté et appartenance)

5. Principe horizontaux :

Cocher :

soit "non" et indiquer "Non-concerné" dans la justification.

soit : "oui", si concerné et compléter la justification ;

- Adaptation au changement climatique.

Le projet risque-t-il d'entraîner une augmentation significative des incidences négatives du climat actuel et de son évolution ? ~~oui~~ / non

Justification : La perméabilisation des sols minéralisés et la retenue d'eau en zone de source va permettre de mieux anticiper les épisodes climatiques tels que la sécheresse ou les inondations. L'étude de faisabilité et de potentialités de production d'énergie hydraulique va également dans le bon sens pour le climat.

- Utilisation durable et protection des ressources en eau.

Le projet risque-t-il d'être préjudiciable au bon état ou au bon potentiel écologique des masses d'eau ? oui/ non

Justification : L'amélioration de l'infiltration de l'eau dans les sols permettra un meilleur approvisionnement des nappes phréatiques et la protection de zones humides sur le territoire.

La création de zones de retenues d'eau en zone de source va contribuer à préserver nos ressources en eau et empêcher que cette eau ne descende trop vite vers l'aval. Cette perspective permettra une utilisation raisonnée de l'eau surtout en période estivale.

L'étude de faisabilité et de potentialités de production d'énergie hydraulique a quant à elle pour objectif de fournir un vade et mecum qui permettra d'agir préventivement et d'éviter des installations sauvages ayant des impacts négatifs sur les masses d'eau.

- Transition vers une économie circulaire.

Le projet risque-t-il de causer un préjudice important et durable à l'environnement au regard de l'économie circulaire (en ce compris la gestion des déchets et le recyclage) ? oui/ non

Justification : Certains espaces destinés à être déminéralisés pourraient être mis à disposition de riverains afin de bénéficier par exemple d'espaces de vie, de potager pour les écoles ou de plantations fruitières...

A cela, nous étudierons les possibilités de revalorisation des matériaux imperméables qui seront supprimés.

Les retenues d'eau pourraient être valorisées au niveau d'espaces publics (services travaux des Communes...) ou privés (agriculteurs, particuliers...)

- Prévention et réduction de la pollution.

Le projet risque-t-il d'engendrer une augmentation significative des émissions de polluants dans l'air, l'eau et le sol ? oui/ non

Justification : Les mesures envisagées sont destinées à répondre, entre autres, aux atteintes relevées par les inventaires des Contrats de rivière. Une attention particulière sera, à titre d'exemple, donnée aux coulées boueuses, à l'érosion des berges par le bétail et l'absence de couverts végétaux dans les champs de cultures... La déminéralisation contribuera à la réduction des polluants issus de la fabrication des matériaux traditionnels.

L'étude de faisabilité et de potentialités de production d'énergie hydraulique pourrait quant à elle conduire à des installations productrices d'électricité sans émission de polluants liés aux énergies fossiles traditionnelles.

- Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Le projet risque-t-il d'être fortement préjudiciable au bon état et à la résilience d'écosystèmes ou à l'état de conservation des habitats et des espèces ? oui/ non

Justification : Les mesures liées aux retenues d'eau en zone de source permettront de préserver les zones humides et les espèces animales et végétales qui y sont liées. La déminéralisation de certains espaces sera aussi une opportunité de recréer des micro-habitats.

- Atténuation du changement climatique.

Le projet risque-t-il d'engendrer d'importantes émissions de gaz à effet de serre ? ~~oui~~ / non

Justification : Changer les pratiques de construction limiteront l'utilisation de matériaux imperméables dont la fabrication produit une quantité non-négligeable de CO2. Ces matériaux innovants peuvent apporter une résilience face aux changements climatiques globaux à l'échelle d'un village / Ville et aider à la préservation des ressources hydriques. Il en est de même pour la production d'hydro-électricité.

- Egalité des chances et non-discrimination: expliquez les mesures prises pour limiter ou éviter les discriminations.

Effet : Neutre / favorable / défavorable

Justification : Toutes les mesures qui seront réalisées seront anticipativement proposées en toute équité aux personnes ou structures issues du territoire du GAL via différents canaux de communications.

6. Synergies et innovation :

Partenaires du projet et synergies attendues.

- Le Contrat Rivière Lesse pour leurs connaissances territoriale des cours d'eau sur leur zone d'action.
- Les ASBL Adopta en France et Coordination Senne en Belgique ainsi que le Département Eau de Bruxelles Environnement seront un exemple pour établir un échange de connaissances et d'expérience qu'ils ont accumulé sur le sujet de la désimperméabilisation des sols depuis de nombreuses années.
- Adalia 2.0 pour les recherches déjà réalisées en matière de perméabilisation
- Cellule GISER pour leur expertise en matière d'érosion des sols et de coulées boueuses.
- Les Services Urbanisme et Travaux des Communes pour la collaboration à la perméabilisation de certains espaces.
- Le Bureau Économique de la Province de Namur (BEP) en tant que partenaire pour la réalisation du cahier des charge de faisabilité et de potentialités de production d'énergie hydraulique (AMO via le conseiller Pollec, aide à la rédaction du cahier des charges, ...)
- Initiatives hors territoire : Less béton (Bruxelles), Sous les Pavés (Conseil régional de l'Environnement du Centre du Québec).
- Bureaux d'études à déterminer pour le lancement de l'étude de faisabilité et de potentialités de production d'énergie hydraulique et pour une étude de marché sur la disponibilité ou développement local de certains matériaux perméables.
- Les partenaires ayant remis un pré-projet en relation avec la thématique (agriculteurs, citoyens, ADL etc.).

Ce projet pourra faire l'objet d'une coopération avec le Groupe d'Action Locale Entre-Sambre et Meuse afin de créer une cohérence au niveau de la zone d'action du Contrat de rivière Haute-Meuse et pas uniquement sur le territoire du GAL.

Il pourra également servir de table d'essai et de soutien technique aux Communes pour développer des mesures complémentaires.

En effet, le projet permettrait au GAL Haute-Meuse de bénéficier du soutien et de l'expertise du Contrat de rivière Haute-Meuse dans la mise en œuvre d'expériences pilotes avec les Communes concernées.

Il est à noter que la résolution des points noirs par le Contrat de rivière Haute-Meuse et ses partenaires se base essentiellement sur un inventaire des atteintes mené le long des cours d'eau. Et donc, les subsides LEADER permettraient au Contrat de rivière Haute-Meuse de s'investir de manière plus importante dans le travail auprès des acteurs locaux afin de mettre en œuvre des actions à une échelle plus large (bassins versants) et sur des thématiques peu étudiées et mis en pratique (potentiel hydro-électrique, désimperméabilisation des sols).

Adéquation avec les critères de sélection.

- Cohérence globale de la SDL et des projets : l'ensemble du territoire est ciblé par des mesures pérennes et innovantes.
- Citoyens acteurs du territoire et responsable de sa gestion
- Transversalité entre les projets, approche ascendante : l'intégration des porteurs dans les fiches projets démontre une cohérence par rapport à l'approche ascendante

Pérennité.

Les actions ciblées permettront la mise en place des aménagements durables, ils perdureront pendant de nombreuses années au-delà du projet (espaces publics déminéralisés, protection et retenues d'eau en zones de source, conventions...).

L'engagement des citoyens et des acteurs locaux dans la mise en place des aménagements et la valorisation des bonnes pratiques contribueront également à la pérennité de ces aménagements.

Caractère innovant.

Ce projet est innovant à plusieurs niveaux :

1. Approche globale : le projet adopte une approche holistique pour la gestion des eaux pluviales, intégrant la perméabilisation des sols, la protection des ressources en eau et les mesures de prévention des inondations.
2. Implication locale : le projet implique fortement les citoyens et les acteurs locaux dans la mise en place des aménagements, favorisant ainsi l'appropriation des bonnes pratiques et la pérennité des résultats.
3. Valorisation des bonnes pratiques : le projet vise à valoriser les aménagements réalisés

et leurs effets positifs, en créant des sites pilotes et en élaborant un vade-mecum de bonnes pratiques, afin de pousser les citoyens et acteurs à répliquer les bonnes pratiques.

4. Protection des ressources en eau : le projet intègre des mesures pour anticiper la contamination des eaux souterraines ou de surface, favoriser la biodiversité et résoudre les points noirs relevés par les contrats rivières, contribuant ainsi à la préservation des écosystèmes.

5. Valorisation du potentiel hydro-électrique : le projet entend étudier la possibilité de déployer de nouveaux dispositifs de production qui tiennent pleinement compte du changement climatique et du respect de la biodiversité

6. Collaboration multi-parties prenantes : le projet implique des partenaires variés (collectivités territoriales, organismes de gestion de l'eau, associations de gestion des milieux naturels, associations de riverains, entreprises spécialisées dans les travaux de perméabilisation des sols), favorisant ainsi la coopération et les échanges d'expertises.

7. Collaborateurs :

Collaborateur en charge du projet :

- *Indiquer si la personne qui sera en charge de la mise en œuvre du projet est déjà identifiée. Si pas, alors "Non- concernés".*
- *Expériences pertinentes et qualification du demandeur : expliquer en quoi le bénéficiaire de l'aide pourra mener à bien le projet.*

Connaissances des cours d'eau du territoire par un inventaire des atteintes. Connaissances hydrologiques et de gestion de l'eau.

Expérience dans les projets menés lors de précédentes programmations GAL de l'Entre Sambre et Meuse.

8. Indicateurs :

Indicateurs de réalisation

- Nombre de citoyens, politiques et techniciens sensibilisés / impliqués dans le projet (300)
- Nombre d'agriculteurs sensibilisés à la retenue des eaux en zone de source (25)
- Nombre d'élèves sensibilisés par le projet (400)
- Nombre de projets urbanistiques soutenus par le projet (4)
- Superficie d'espaces publics et privés favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol (500m²)
- Mesure linéaire de végétation plantée dans le cadre du projet (400 m)
- Nombre de chantiers participatifs pour la déminéralisation d'espaces (6)
- Nombre de participation aux Journées Wallonnes de l'Eau (3)
- Nombre de réunions techniques à la mise en place des aménagements (15)

- Nombre de création de mares (5)

Indicateurs	Unité	Total au	Total au
		31/12/25	31/12/27
Citoyens, politiques et techniciens sensibilisés / impliqués dans le projet	Nombre	100	300
Agriculteurs sensibilisés à la retenue des eaux en zone de source	Nombre	10	25
Elèves sensibilisés par le projet	Nombre	100	400
Projets urbanistiques soutenus par le projet	Nombre	0	4
Espaces publics et privés favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol	Superficie m2	0	500
Mesure linéaire de végétation plantée dans le cadre du projet	Distance (m)	0	400
Chantiers participatifs pour la déminéralisation d'espaces	Nombre	2	6
Participation aux Journées Wallonnes de l'Eau	Nombre	1	3
Réunions techniques à la mise en place des aménagements	Nombre	7	15
Création de mares	Nombre	1	5

Indicateur de résultat

1. Nombre d'emploi(s) direct(s) créé(s) avec le projet en ETP (emploi de/des chargés de mission).
2. Autre résultat ? (*intitulés et valeurs laissés à la discrétion du GAL.*)

9. Calendrier :

Calendrier	Descriptif de l'étape	date de début	date de fin
Etape 1	Contacts et mise en place de collaborations entre partenaires	1/05/2024	1/08/2024
Etape 2	Etat des lieux du territoire (inventaires de terrain spécifiques, identification de parcelles aménageables...)	1/05/2024	28/02/2025
Etape 3	Etat des lieux des ressources disponibles en matière de matériaux perméables	01/05/2024	28/02/2025
Etape 4	Concertation des acteurs locaux et gestionnaires de cours d'eau pour l'étude de faisabilité concernant l'énergie hydraulique puis réalisation de celle-ci	1/11/2024	31/08/2025
Etape 5	Organisation de réunions pour échanger sur les objectifs, les bonnes pratiques, les mesures à développer en relation à l'analyse du territoire et les suivi d'aménagements	1/01/2025	31/12/2026
Etape 6	Sensibilisation citoyenne sur les objectifs du projet et création d'un réseau bénévole	1/01/2025	31/12/2026
Etape 7	Organisation de chantiers participatifs à la déminéralisation des espaces	1/06/2025	1/06/2027
Etape 8	Sensibilisation de groupes (scolaires et grand public) aux aménagements réalisés	1/01/2026	30/06/2027
Etape 9	Capitalisation des expériences menées au cours du projet (communication, promotion...) et élaboration du vademecum concernant l'énergie hydraulique	1/01/2026	31/12/2026
Etape 10	Valorisation des accomplissements en organisant un ou plusieurs évènements festifs fédérateurs	1/07/2026	30/09/2027

Etape 11	Conclusions du projet	1/07/2027	30/11/2027
-----------------	-----------------------	-----------	------------

1. Contacts et mise en place de collaborations entre partenaires
2. Etat des lieux du territoire (inventaires de terrain spécifiques, identification de parcelles aménageables...)
3. Etat des lieux des ressources disponibles en matière de matériaux perméables
4. Organisation de réunions pour échanger sur les objectifs, les bonnes pratiques, les mesures à développer en relation à l'analyse du territoire et les suivis d'aménagements
5. Sensibilisation citoyenne sur les objectifs du projet et création d'un réseau de bénévoles
6. Organisation de chantiers participatifs à la déminéralisation des espaces
7. Sensibilisation de groupes (scolaires et grand public) aux aménagements réalisés
8. Capitalisation des expériences menées au cours du projet (communication, promotion...)
9. Valorisation des accomplissements en organisant un ou plusieurs évènements festifs fédérateurs
10. Conclusions du projet

10. Plan financier : (menus déroulant, seulement 3 rubriques pour Feader)

Encodage du budget selon les rubriques et sous-rubriques existantes dans Calista.

Dans le cadre "Rubriques" : sélectionner, via les menus déroulants, une des trois rubriques puis une des sous-rubriques liées (ne pas tenir compte des autres rubriques)

A. Dépenses de personnel

- Type de dépenses : forfait
- No d'identification (à définir : ex : PERS001) :
- Libellé : coordinateur ou chargé de mission
- Montant (ex : 50.000,00€) ;
- Description (ex : Personne en charge des activités xyz)

B. Fonctionnement

- Coûts indirects liés aux frais de personnel (14%) : calculés et intégrés automatiquement dans la sous-rubrique « Dépenses de personnel » / « coûts indirects du personnel ».
- Autres coûts de fonctionnement (en coûts réels) : Fonctionnement / Frais d'action ; Fonctionnement / Frais d'équipement...

C. Sous-traitance et partenariat

- **Ex : Sous-traitance / Partenariat (rem : max 40%)**

Thème	Type de dépense	Libellé	Montant	Description
Personnel/ coût direct de personnel	Forfait	CM à 3/5 temps	163.217	CM pour une durée de 43 mois
Fonctionnement /coût indirect de personnel	Forfait calculé (14%)		22.850	

Fonctionnement /frais d'action	Coût réel	Actions	25.000	Réalisation de travaux (creusement, évacuation, systèmes anti-érosions, plantations...)
Fonctionnement /frais d'équipement	Coût réel	Équipement	5.000	Petit matériel et équipements destinés aux chantiers participatifs
Fonctionnement	Coût réel	Promotion	10.000	Création de supports de communication et diffusion papier et web
Sous-traitance / Partenariat	Coût réel	Partenariat	3.000	Formations, consultations
Sous-traitance / Sous-traitance	Coût réel	Sous-traitance	67.000	Etudes
TOTAL			296.067	

11. Echancier des dépenses :

(Vérifier que le total de l'échéancier correspond au total du plan financier.)

Thème	Total
2024	39.591
2025	76.059
2026	120.067
2027	60.350
TOTAL	296.067